

	Fiche de Poste PSYCHOLOGUE	Code : RH-FP-PO-12 Version n° 2 Date : 17/07/2017
---	---------------------------------------	---

METIER : Psychologue

REGROUPEMENT : Cadre de santé

FILIERE : Soignante-Cadre

LIAISONS HIERARCHIQUES : cf organigramme

PREAMBULE

«Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues»[1]. «Dans le cadre de sa compétence professionnelle, le psychologue décide et répond personnellement du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il conçoit et met en œuvre et des avis qu'il formule. Il choisit ses outils d'intervention en fonction de son temps de travail, de ses compétences et des besoins de l'institution, tout en veillant à la compatibilité de ses missions. Il se réfère au Code de déontologie des psychologues.

MISSION GENERALE

Intégré dans une équipe pluridisciplinaire, le psychologue est une personne de confiance qui est appelée à concevoir, élaborer et mettre en œuvre les actions préventives et curatives à travers une démarche d'aide prenant en compte la vie psychique des individus et des groupes, et participer à promouvoir l'autonomie de la personne.

ENVIRONNEMENT DU POSTE :

L'EHPAD est un établissement privé à but non lucratif dépendant de l'association Reso. L'EHPAD dispose de deux unités protégées et d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés.

Le Psychologue occupe une place particulière dans l'organisation, au carrefour des différents métiers exercés dans les établissements. Par ses compétences, il est capable de prendre en charge toutes les situations où une aide psychologique est requise.

LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Tout en faisant respecter la spécificité de son exercice et son autonomie technique, le psychologue salarié est également impliqué dans une dynamique de travail pluridisciplinaire. Le psychologue est un cadre non-encadrant et n'a donc pas de responsabilité hiérarchique envers les autres professionnels de l'institution. Il travaille sous l'autorité du Directeur d'établissement. Il établit des relations fonctionnelles étroites avec le Médecin coordonnateur, l'infirmière coordonnatrice, la psychomotricienne, les infirmier(e)s, Aide-soignant(e)s, Assistants de soins en gérontologie, Aide-Médico-Psychologiques, l'animatrice et de tous les Agents en contact avec les résidents.

Il maintient également un contact avec les services administratifs et les services généraux (cuisine, lingerie, entretien, maintenance).

Il doit rendre compte au responsable de l'établissement de son activité (rapport d'activité) et des événements particuliers pouvant avoir lieu au cours de son travail et pour lesquels une information doit être communiquée. Il fournit un rapport d'activité chaque année, rendant compte de toutes ses activités sur un plan qualitatif et quantitatif.

Cf organigramme fonctionnel

ACTIVITES :

Le Psychologue intervient sur demande du médecin, du directeur, de l'IDEC ou des infirmier(e)s, d'un résident ou d'un proche et dans le cadre d'activités planifiées. Il assure une fonction clinique afin d'aider psychologiquement :

Auprès des résidents

- Individuellement de manière ponctuelle, à la demande,
- Dans le cadre d'un suivi régulier dont il aura l'initiative en lien avec les équipes
- En complément des interventions d'équipes psychiatriques ou psychothérapeutiques
- Si besoin dans la période de l'accueil d'un nouveau résident et dans les périodes d'événements particuliers.
- Dans le processus de pré-admission ou d'admission pour aider à l'évaluation du consentement et accompagner la personne durant cette étape souvent difficile.
- Pour évaluer une situation problématique, fournir des éléments de compréhension sur l'humeur ou les facultés cognitives (uniquement débrouillage des grandes fonctions, orientation avec une consultation mémoire pour un bilan plus complet).
- Lors de troubles du comportement, en relais ou en complément des soignants.
- Dans le cadre d'un groupe de parole, ou d'un atelier mémoire ou de stimulation cognitive ou tout autre atelier thérapeutique.

Auprès des familles : sur demande des familles ou de l'équipe soignante

- Pour un accompagnement individuel ponctuel
- Dans le cadre d'un groupe de parole ou de réunions d'information
- Lors d'événements particuliers (accueil, aggravation, accompagnement fin de vie, décès...)
- Lors de l'intégration au PASA et des réévaluations

Auprès du personnel

- Collectivement lors de réunions convenues avec l'encadrement (thèmes...) ou à l'occasion de transmissions ou de synthèses.
- Individuellement pour un agent en difficulté en rapport avec un résident ou une famille, de façon ponctuelle
- dans le cadre de l'évaluation et de l'accompagnement des troubles du comportement (Passation de NPI ES, explications, dans les troubles, aide dans la réflexion...)
- Le travail d'analyse de la pratique ou de groupe de parole se fait par un intervenant extérieur, nécessaire pour une analyse neutre.

Auprès de l'institution

- Chaque fois que son expertise est sollicitée pour évaluer les situations (accueil, plan d'accompagnement personnalisé, changement d'unité, fin de vie...)
- Anime les réunions et supervise les projets de vie individualisés
- Avec le médecin coordonnateur et l'infirmière coordonnatrice, établit des liens avec les services extérieurs appropriés pour organiser le suivi psychologique et psychique des résidents.
- Accompagnement spécifique des équipes de bénévoles intervenants pour l'accompagnement individualisé des résidents (ASP...)
- Participe aux diverses activités institutionnelles (CVS, réunions de direction, projets de service...)
- Participe au projet d'établissement et la démarche qualité

Dans le cadre du PASA

- Responsable du pôle, il s'assure de la cohérence entre le cahier des charges et le fonctionnement de l'établissement.
- Il coordonne tous les professionnels intervenant au PASA

- 🌟 Il anime des ateliers en fonction de ses compétences
- 🌟 Il accompagne l'équipe dans la gestion des troubles du comportement et dans les difficultés rencontrées

Auprès de la direction

- 🌟 Alerte sur les problématiques nécessitant un accompagnement ou une formation pour les professionnels
- 🌟 Aide à l'analyse de situations complexes par le biais de questionnements
- 🌟 Propose des axes de travail sur les thématiques transversales en lien avec le respect des droits des résidents
- 🌟 Avis sur le plan de formation

Le psychologue produit une traçabilité écrite de son activité afin d'intégrer son travail dans celui de l'équipe pluridisciplinaire. Il s'intéresse à la vie de l'établissement et va à la recherche des informations.

FORMATIONS

- 🌟 Le psychologue actualise ses connaissances en permanence par la lecture d'articles et d'ouvrages, des formations professionnelles, des colloques, conférences ou autres.
- 🌟 Il participe au collège des psychologues de l'association. Il remet en question sa pratique par le biais de supervision, d'intervision, ou tout autre dispositif lui permettant de questionner ses activités et son positionnement.
- 🌟 Il sélectionne les stagiaires en psychologie et assure leur encadrement durant le stage.

EXIGENCES DU POSTE :

- 🌟 Poste de jour à temps partiel à 80% réparti sur 4 journées entières.
- 🌟 Avoir un master 2 en psychologie
- 🌟 Avoir des connaissances et de l'expérience auprès de la personne âgée
- 🌟 Avoir des connaissances sur les troubles du comportement
- 🌟 Avoir des connaissances sur l'accompagnement de fin de vie

COMPETENCES ET APTITUDES :

- 🌟 Capacités relationnelles : écoute, ouverture d'esprit, bienveillance.
- 🌟 Capacités à travailler en pluridisciplinarité, traçabilité, partage des expériences.
- 🌟 Capacité à animer des groupes de professionnel
- 🌟 Capacités d'initiatives et d'organisation

Ce document n'est pas exhaustif et peut être modifié par la direction.

Signature du salarié :

Nom :	Rédacteur	Validation	Conformité à la gestion qualité
Fonction :	Mme Riart Sandrine, Mme Lacoste Sylvie	Sylvie LACOSTE, Directrice	Audrey TINNES, Chargée Qualité
Visa :			